

Direction du budget, des finances et du contrôle de gestion

Service du budget

Toutes commissions

## RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

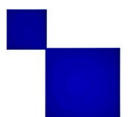
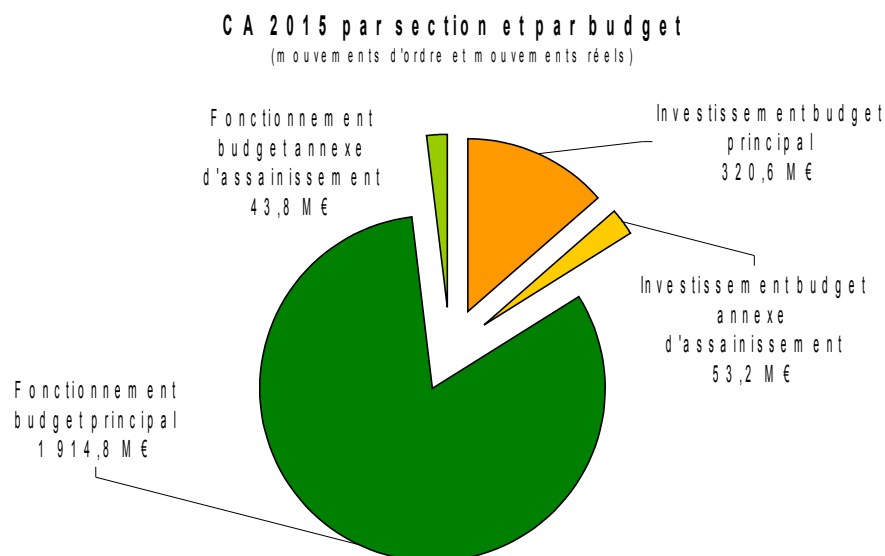
Séance du 30 juin 2016

### OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2015

Mesdames, messieurs,

Le compte administratif soumis à l'Assemblée départementale présente les résultats de l'exécution du budget pour l'exercice 2015.

Le montant des dépenses réalisées en 2015, tous budgets confondus (investissement et fonctionnement), a atteint 2 332,4 millions d'euros dont 373,8 millions d'euros de dépenses d'investissement et 1 958,6 millions d'euros de dépenses de fonctionnement.

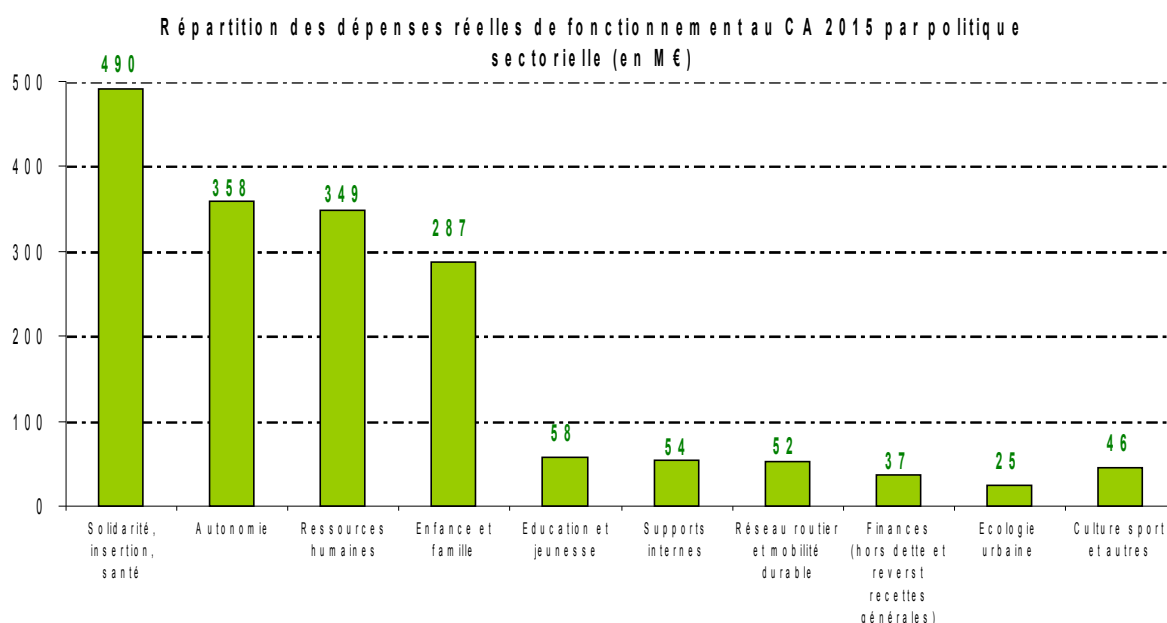


Les grandes priorités votées au budget pour 2015 étaient les suivantes :

- maintenir nos politiques sociales et poursuivre la mobilisation en faveur de l'emploi, notamment dans le cadre de nos engagements pour l'égalité et contre les discriminations, tout en maîtrisant nos dépenses globales de fonctionnement ;
- assurer le financement de nos investissements d'avenir dans le cadre d'un recours à l'emprunt maîtrisé.

### **Le Département a assumé son rôle de bouclier social tout en maîtrisant ses dépenses à caractère général et en préservant les priorités politiques de la collectivité**

Comme les années précédentes, le Département a pleinement assumé son rôle de bouclier social pour les personnes les plus en difficulté.

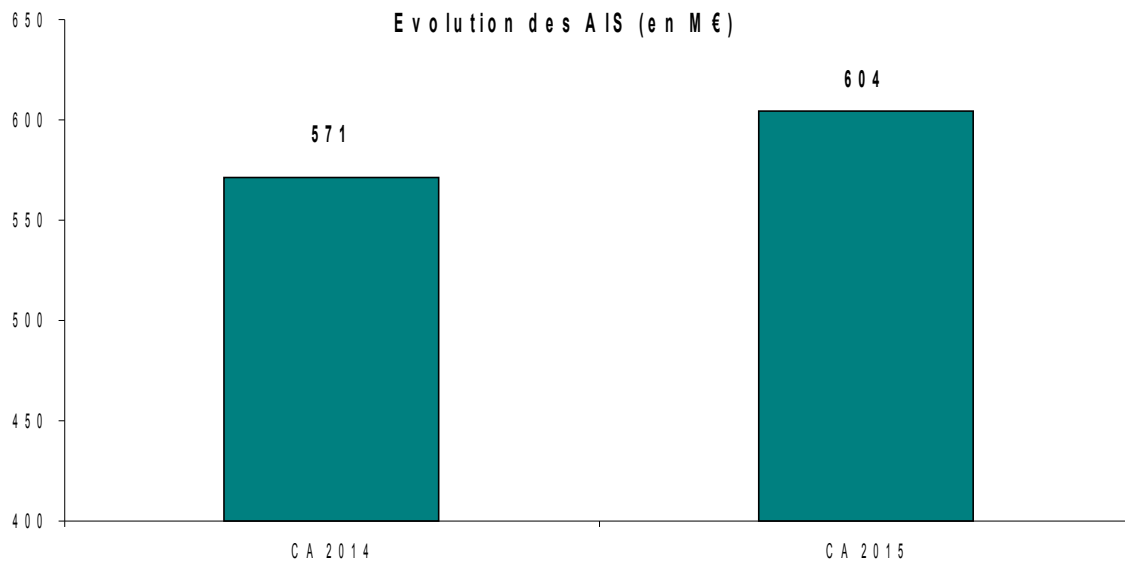


L'année 2015 a été de nouveau caractérisée par la forte progression des trois allocations individuelles de solidarité (AIS), qui se sont élevées à 604,2 millions d'euros (soit près de 33 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 31 % en 2014).

La hausse globale de ces crédits s'élève à 5,7 %, dont :

- 8,9 % pour la prestation de compensation du handicap (PCH),
- 6,1 % pour le RSA,
- 3,0 % pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Rappelons que, malgré une enveloppe budgétaire en hausse de 5,2 % au BP 2015, le Département a dû dégager en cours d'exercice les moyens suffisants pour assumer le paiement de la dernière mensualité du RSA. Dans ce cadre, le Département a dû abonder les crédits dédiés de 4 millions d'euros supplémentaires.



En 2015, le reste à charge de la Seine-Saint-Denis relatif aux AIS a atteint 223 millions d'euros. Depuis 2004 et le transfert du RMI-RSA aux Départements, il s'élève désormais à 1,7 milliard d'euros, ce qui, à titre de comparaison, représente 92 % des dépenses réelles de fonctionnement du Département en 2015.

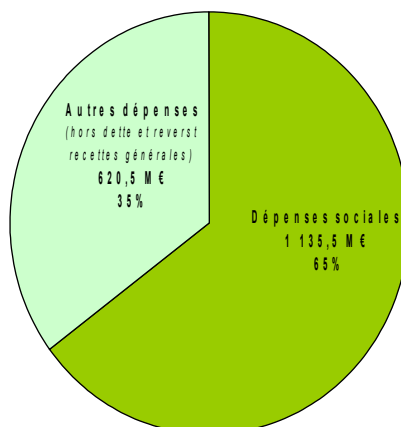
Réclamée depuis plusieurs années, la recentralisation du financement du RSA a été annoncée par le Premier ministre et pourrait entrer en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, suivant des modalités encore en discussion.

Selon l'année de référence retenue, les recettes transférées par le Département varieraient de près de 50 millions d'euros. Le Département reste donc vigilant et actif sur ce sujet.

Néanmoins, l'incapacité de l'Assemblée des Départements de France à arrêter une position commune et cohérente fragilise la position des Départements dans la discussion engagée avec l'Etat.

Au total, les dépenses sociales se sont élevées à 1 135,5 millions d'euros en 2015, soit 65 % des dépenses de fonctionnement (hors dette).

**CA 2015**  
Part des dépenses sociales (tous budgets confondus)



Les actions en faveur de l'accès à l'emploi ont été particulièrement développées, entre autres :

- le soutien au dialogue social territorial et les actions en faveur de la cohésion sociale ;
- la participation au GIP Emploi Roissy-Charles-de-Gaulle et aux pactes pour le développement du territoire ;
- les actions permettant l'accès à l'emploi dans le cadre des « engagements pour l'égalité et contre les discriminations », notamment les actions de coopération avec des entreprises.

Les actions pour l'emploi des jeunes diplômés ont été développées ainsi que des actions innovantes dans le cadre du soutien à l'École de la deuxième chance ou des rencontres avec des porteurs de projets labellisés par le programme présidentiel « La France s'engage ».

En qualité d'employeur, le Département promeut l'accès à l'emploi de manière importante et diversifiée, qu'il s'agisse de l'accueil d'apprentis (37 apprentis ont été accueillis dans les services départementaux en 2015), du recours aux emplois aidés (52 agents en emplois d'avenir et 120 agents en contrat d'accompagnement dans l'emploi en 2015) ou de l'accueil de stagiaires au sein de l'administration départementale (37 stagiaires gratifiés de niveau master 1 et 2, ainsi que 623 stagiaires non rémunérés).

En outre, le Département organise des chantiers d'insertion dans le cadre des travaux de maintenance des collèges, permettant à des bénéficiaires d'allocations d'insertion d'acquérir une expérience professionnelle et de participer à l'embellissement et à la rénovation des établissements.

Enfin, le Département a saisi l'occasion de l'organisation de la COP 21 sur son territoire pour encourager l'implication des jeunes, notamment par le biais de stages pour 200 élèves en baccalauréat professionnel « Accueil relations Clients usagers » auprès de la SNCF, de la RATP et d'Aéroport de Paris, ainsi que pour 200 étudiants en qualité d'agents de liaison dans les zones de négociation, pour leur faire bénéficier d'une expérience dans un contexte international exceptionnel.

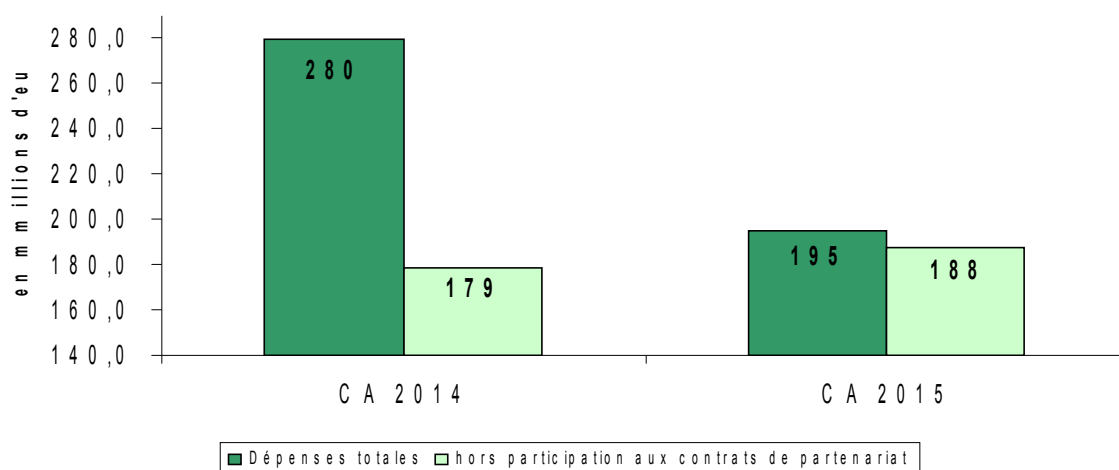
Dans le même temps, le Département a poursuivi ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant. Ainsi, les dépenses afférentes aux moyens généraux de la collectivité ont diminué de 7,1 % par rapport à 2014. Ces efforts s'inscrivent dans une trajectoire durable : entre 2008 et 2015, les charges à caractère général ont baissé de 11,9 % malgré l'inflation.

### **Le Département a préservé le financement de ses investissements d'avenir**

Alors que l'investissement local a reculé de 8 % en 2015 à l'échelle nationale, la Seine-Saint-Denis a fait le choix de poursuivre et même d'amplifier ses investissements pour son territoire et ses habitants.

Les dépenses d'équipement brut du Département ont ainsi progressé de 5 % en 2015 par rapport à l'exercice précédent (hors contrats de partenariat).

Evolution des dépenses d'équipement brut  
(tous budgets confondus)



Les principaux postes en investissement sont les suivants :

- la priorité donnée à l'Éducation se confirme en 2015, avec un budget d'investissement supérieur à 76 millions d'euros, qui intègre les premières réalisations au titre du Plan ambition collèges ;
- les dépenses relatives au réseau routier et à la mobilité durable ont représenté un volume de 50 millions d'euros ;
- les crédits afférents à l'écologie urbaine (38 millions d'euros) ont progressé de 3 % par rapport à 2014, principalement en matière de travaux sur les ouvrages d'assainissement liés aux opérations d'infrastructures de transports ;
- les premières dépenses au titre de la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité ont représenté 7 millions d'euros.

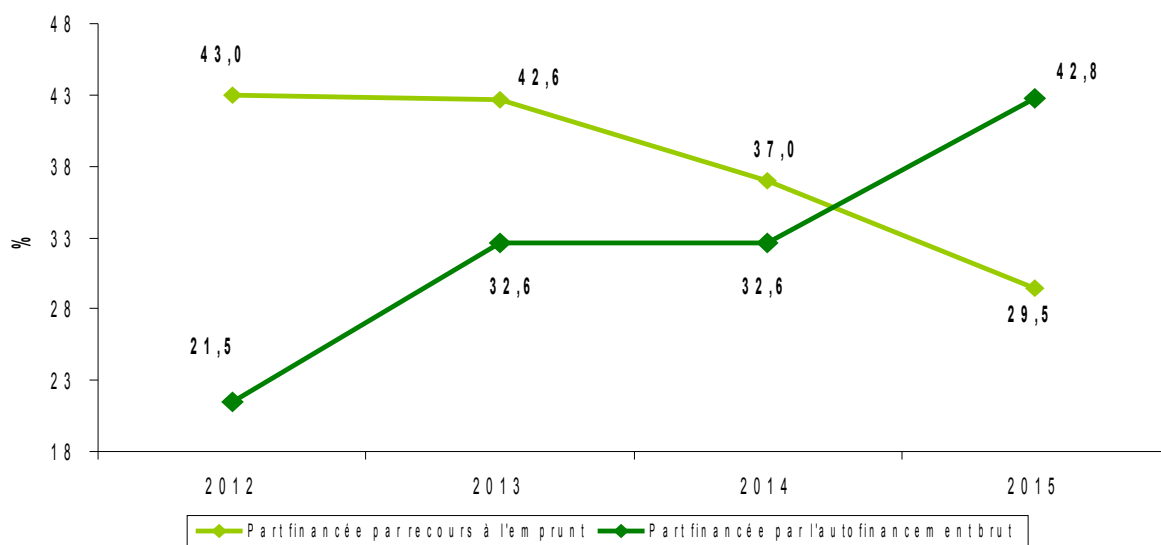
### Le Département s'engage dans une trajectoire de désendettement

Alors que le plafond d'emprunt voté était de 86 millions d'euros en 2015, tous budgets confondus, le montant de l'emprunt réellement souscrit s'est élevé à 80 millions d'euros. Cela représente une baisse de 40 % par rapport au CA 2014 et à ses 132 millions d'euros d'emprunts réalisés.

En 2015, la part des investissements financés par l'emprunt s'établit à près de 30 %, en nette diminution par rapport aux années précédentes.

Dans le même temps, le Département a amélioré son épargne brute et autofinance près de 43 % de ses investissements.

**Financement des dépenses d'investissement**  
(tous budgets confondus, hors résultats reportés)



Cette amélioration de l'épargne tient essentiellement :

- à la pérennisation en 2015 des ressources mises à la disposition des Départements par l'État en 2014. Ces nouvelles recettes ont représenté 107 millions d'euros (contre 94 millions d'euros en 2014). Le relèvement du taux des droits de mutation, de 3,8 % à 4,5 %, a notamment porté leur produit à 185 millions d'euros, en progression de 12 % par rapport à 2014 ;
- au versement en une seule fois de près de 17 millions d'euros par le fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés.

Les fondamentaux financiers ont ainsi été sensiblement améliorés et les engagements budgétaires pris à l'égard des habitants de la Seine-Saint-Denis ont été tenus.

Vous trouverez ci-dessous une présentation détaillée par section et par nature des dépenses et des recettes du compte administratif 2015.

## 1. ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(en millions d'euros)	Dépenses 2015			Recettes 2015		
	Prévu	Réalisé	Taux	Prévu	Réalisé	Taux
Budget principal	1 870,829	1 847,695	98,76 %	1 964,037	1 982,499	100,94 %
Budget annexe d'assainissement	27,195	25,535	93,89 %	58,137	61,959	106,57 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 898,025</b>	<b>1 873,230</b>	<b>98,69 %</b>	<b>2 022,174</b>	<b>2 044,458</b>	<b>101,10 %</b>

La structure par nature des dépenses et des recettes de fonctionnement, tous budgets confondus, est la suivante :

<b>DEPENSES (en millions d'euros)</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>Evolution 2014 / 2015</b>
Fournitures et services extérieurs	148,565	163,673	+ 10,2 %
Impôts et taxes	3,103	3,136	+ 1,1 %
Charges de personnel	376,185	380,604	+ 1,2 %
Autres charges d'activités	1 192,293	1 197,366	+ 0,4 %
Charges financières	46,914	44,872	- 4,4 %
Charges exceptionnelles	1,650	7,572	+ 359,0 %
Provisions	41,843	55,076	+ 31,6 %
Divers (dont prélèvements au titre des fonds de péréquation DMTO)	14,898	20,931	+ 40,5 %
Mouvements liés aux cessions	4,497	1,418	- 68,5 %
Autres mouvements d'ordre	174,558	83,953	- 51,9 %
Dont paiement IRA dans le cadre de la renégociation avec la SFIL (ordre)	104,685		
<b>Total</b>	<b>2 004,506</b>	<b>1 958,601</b>	<b>- 2,3 %</b>
<b>Total hors mouvements d'ordre</b>	<b>1 825,450</b>	<b>1 873,230</b>	<b>+ 2,6 %</b>

<b>RECETTES (en millions d'euros)</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>Evolution 2014 / 2015</b>
Fiscalité directe avec pouvoir de taux	352,623	359,427	+ 1,9 %
Fiscalité directe sans pouvoir de taux	225,859	247,808	+ 9,7 %
<i>dont CVAE</i>	196,757	215,554	+ 9,6 %
Dotations et compensations versées par l'État	859,049	835,491	- 2,7 %
<i>dont DGF</i>	280,028	256,562	- 8,4 %
Sous total	1 437,531	1 442,726	+ 0,4 %
Fiscalité indirecte	237,519	257,939	+ 8,6 %
<i>dont droits de mutation</i>	165,538	185,222	+ 11,9 %
<i>dont nouvelle péréquation liée aux droits de mutation</i>	41,364	40,131	- 3,0 %
Recouvrements, subventions et participations	164,789	136,146	- 17,4 %
Produits des services du domaine et ventes diverses	62,440	61,513	- 1,5 %
Produits financiers	11,901	24,200	+ 103,3 %
Produits exceptionnels dont cessions d'immobilisations	12,941	14,352	+ 10,9 %
Résultat de fonctionnement reporté	67,504	55,924	- 17,2 %
Reprises sur provisions	12,974	50,519	+ 289,4 %
Divers	1,336	1,141	- 14,6 %
Mouvements d'ordre	118,146	24,054	- 79,6 %
<i>dont mouvement lié à la renégociation avec la SFIL</i>	104,685		
Total	2 127,082	2 068,512	- 2,8 %
<b>Total hors mouvements d'ordre</b>	<b>2 008,936</b>	<b>2 044,458</b>	<b>+ 1,8 %</b>

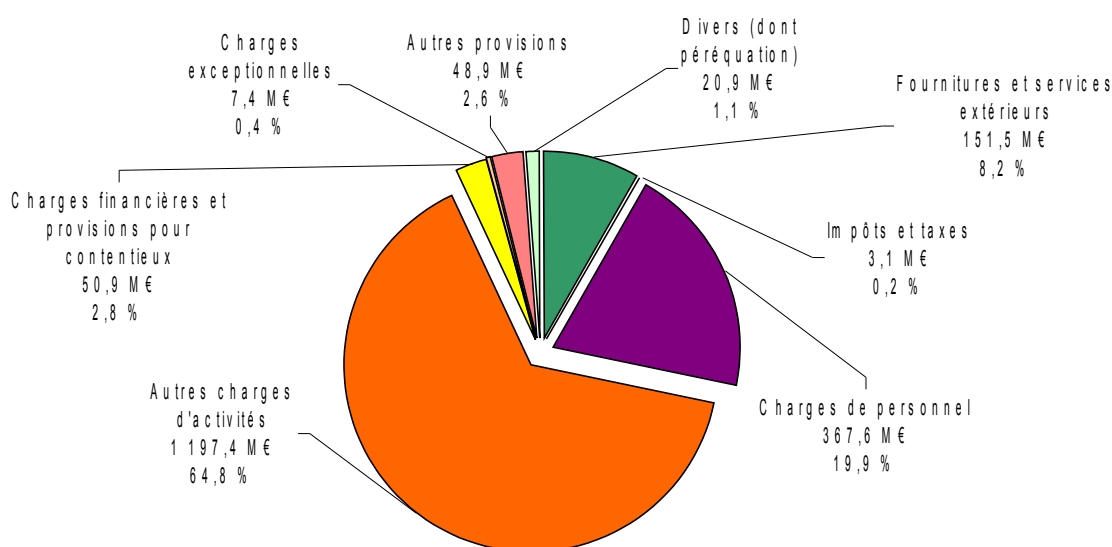


• **BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES**

En dépenses, le compte administratif 2015 du budget principal s'élève à 1 847,695 millions d'euros, en progression de 2,6 % par rapport à l'exercice précédent. Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

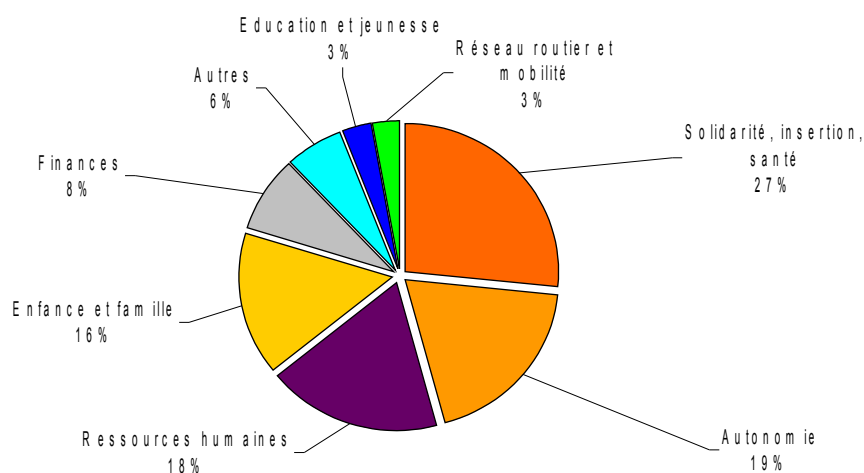
	CA 2014		CA 2015		Evolution %
	Montant (en M€)	% du total	Montant (en M€)	% du total	
Fournitures et services extérieurs	137,103	7,6%	151,516	8,2 %	+ 10,5 %
Impôts et taxes	3,101	0,2%	3,133	0,2 %	+ 1,0 %
Charges de personnel	362,800	20,2%	367,630	19,9 %	+ 1,3 %
Autres charges d'activités	1 192,293	66,2%	1 197,366	64,8 %	+ 0,4 %
Charges financières	64,040	3,6%	50,883	2,8 %	- 20,5 %
<i>dont intérêts des emprunts</i>	<i>25,928</i>		<i>34,930</i>		
<i>dont provision</i>	<i>17,343</i>		<i>6,205</i>		
<i>dont paiement des IRA</i>	<i>17,011</i>		<i>1,000</i>		
<i>dont intérêts liés aux opérations de gestion de taux</i>	<i>0,395</i>		<i>0,004</i>		
Charges exceptionnelles	1,559	0,1%	7,367	0,4 %	+ 372,6 %
Autres provisions	24,500	1,4%	48,870	2,6 %	+ 99,5 %
Divers (dont fonds de péréquation DMTO)	14,898	0,8%	20,931	1,1 %	+ 40,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 800,293</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 847,695</b>	<b>100,0 %</b>	<b>+ 2,6 %</b>

Répartition des principales dépenses réelles de fonctionnement



La répartition de ces dépenses par politique publique est la suivante :

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par politique publique



- **Les fournitures et services extérieurs**

Ces dépenses s'établissent à 151,516 millions d'euros en 2015 et représentent 8,2 % des charges réelles de fonctionnement.

Les postes suivants enregistrent des baisses notables :

- les dépenses relatives à l'entretien et aux réparations (21,659 millions d'euros contre 22,262 millions d'euros en 2014, soit - 2,7 %) ;
- les dépenses liées aux fluides et à l'énergie (6,075 millions d'euros contre 6,484 millions d'euros en 2014, soit - 6,3 %) ;
- les fournitures diverses (5,026 millions d'euros contre 5,542 millions d'euros en 2014, soit - 9,3 %) ;
- les frais postaux et de télécommunications (2,050 millions d'euros contre 2,348 millions d'euros en 2014, soit - 12,7 %) ;
- les dépenses de publicité, publications et relations publiques (3,568 millions d'euros contre 3,998 millions d'euros en 2014, soit - 10,8 %).

A l'inverse, les catégories de dépense suivantes progressent :

- les dépenses de location et les charges locatives (25,972 millions d'euros, contre 18,691 millions d'euros en 2014), ce qui s'explique par la livraison du bâtiment Européen 3 - Papillon début 2015 ;
- la prise en charge de la Carte améthyste (22,939 millions d'euros contre 18,373 millions d'euros en 2014) qui intègre, d'une part, la revalorisation de 1,5 % des tarifs par le STIF au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et, d'autre part, la mise en place du zonage courant 2014, ce qui a permis aux bénéficiaires d'opter pour un forfait couvrant les zones 1-5, 2-5 ou 3-5 ;
- la mise en place du chèque réussite afin d'aider les familles à assurer à leurs enfants les meilleures conditions matérielles pour leur première rentrée dans le secondaire, étape essentielle de leur parcours scolaire. Le coût global de cette prestation en 2015 s'élève à 1,949 million d'euros dont 0,949 million d'euros imputés au compte

administratif compte tenu du lancement de cette nouvelle prestation au dernier trimestre.

- **Les charges de personnel**

En 2015, les charges de personnel (charges de personnel départemental et assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance employés par le Département) s'élèvent à 367,630 millions d'euros et progressent de 1,3 % par rapport à 2014 (362,800 millions d'euros). Elles représentent 19,9 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2015, contre 20,2 % en 2014 et 20,5 % en 2013, et se répartissent comme suit :

- **Les rémunérations et charges du personnel départemental** représentent 327,549 millions d'euros, en progression de 0,9 % par rapport à 2014 (324,733 millions d'euros).

Cette enveloppe tient compte du Glissement Vieillesse technicité (GVT), des mesures statutaires imposées aux collectivités, comme l'achèvement de la revalorisation des grilles indiciaires des catégories C et B ou la mise en œuvre de la première tranche de la nouvelle bonification indiciaire « quartiers prioritaires politique de la ville », et de l'évolution des cotisations « part patronale ».

Cette progression limitée des crédits de rémunérations et charges traduit la recherche de maîtrise par la mise en place de mesures d'optimisation destinées à contenir l'augmentation de la masse salariale tout en préservant les capacités d'intervention du service public départemental.

Par exemple, le recours aux personnels vacataires est consacré en priorité aux services en contact direct avec la population (2,200 millions d'euros contre 2,343 millions d'euros en 2014).

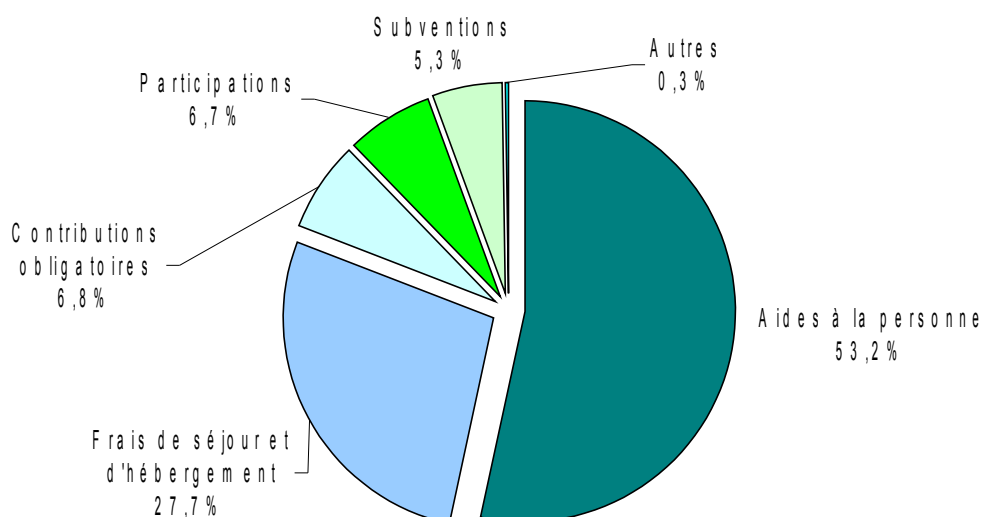
Par ailleurs, le Département s'est engagé dans les dispositifs d'aide à l'emploi tels que les « contrats d'aide à l'emploi » et les « contrats d'avenir ». La dépense afférente s'est respectivement élevée en 2015 à 1,494 million d'euros (contre 1,375 million d'euros en 2014) et 0,980 million d'euros (contre 0,610 million d'euros en 2014).

- **Les rémunérations et charges relatives aux assistants maternels** employés par le Département s'élèvent à 40,081 millions d'euros contre 38,066 millions d'euros en 2014. Cette progression de 5,3 % est cohérente avec la hausse de l'activité des assistants maternels de 6 %.

- **Les autres charges d'activités**

Ces dépenses concernent principalement les aides à la personne, l'aide sociale à l'hébergement, ainsi que les participations et les subventions versées par le Département. Elles représentent 64,8 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2015 et s'élèvent à 1 197,366 millions d'euros, en progression de 0,4 % par rapport à 2014 (1 192,293 millions d'euros). Elles se répartissent ainsi :

### Répartition des autres charges d'activité en 2015

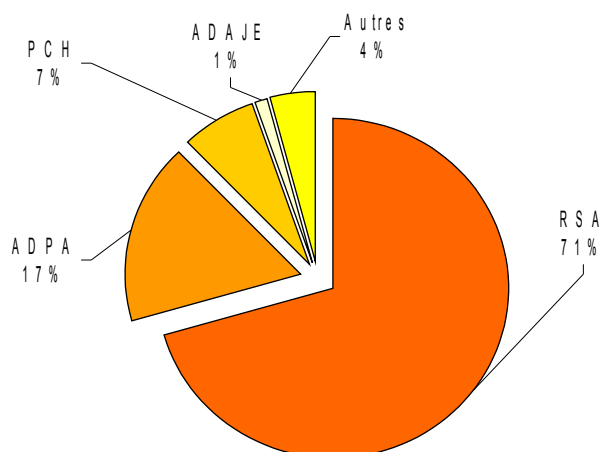


- **Les aides à la personne**

Les aides à la personne représentent 53,2 % de ces dépenses (50,9 % en 2014). Elles s'élèvent à 637,387 millions d'euros, en progression de 5,1 % par rapport à 2014 (606,707 millions d'euros) et regroupent essentiellement :

- **les allocations RSA**, pour un montant de 449,797 millions d'euros, soit une progression de 6,1 % par rapport à 2014 (423,812 millions d'euros). Les allocations RSA représentent 71 % des aides à la personne ;
- **l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA)**, qui s'élève à 109,727 millions d'euros, soit une hausse de 3,0 % par rapport à l'exercice précédent (106,545 millions d'euros) ;
- **la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**, à hauteur de 44,682 millions d'euros, soit une évolution de 8,9 % par rapport à 2014 (41,040 millions d'euros) ;
- **l'Allocation Départementale d'Accueil du Jeune Enfant (ADAJE)**, 5,960 millions d'euros en 2015, soit un montant stable par rapport à 2014 (5,951 millions d'euros). Cette prestation est versée directement aux familles qui emploient un assistant maternel agréé pour la garde de leur enfant de moins de trois ans.

## Répartition des aides à la personne

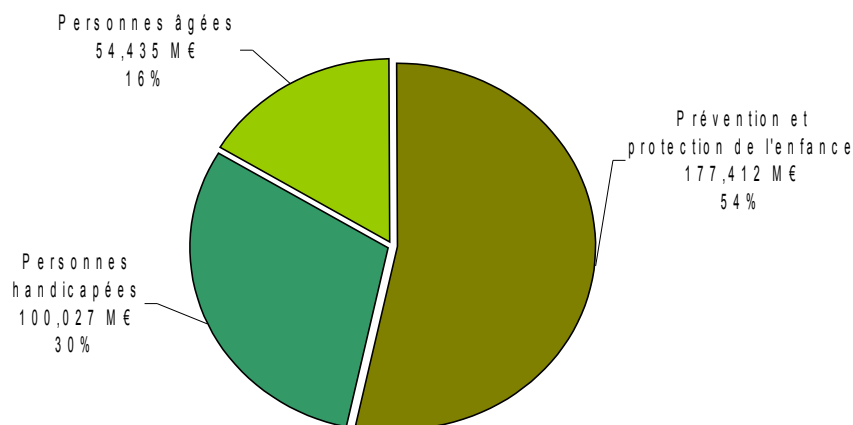


- **Les frais de séjours et d'hébergement**

Ces dépenses représentent 27,7 % des autres charges d'activités. Elles s'élèvent à 331,932 millions d'euros, contre 352,876 millions d'euros en 2014 (soit une baisse de 5,9 %).

Cette diminution est liée à la poursuite de la mise en œuvre du paiement différentiel initiée en 2013. Ainsi, les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement versent directement leur contribution aux établissements pour régler une partie de leurs frais de séjour, sans passer par le Département, qui finance aux établissements la différence non couverte par les ressources.

## Répartition des frais de séjour et d'hébergement en 2015



- **Les contributions obligatoires et les participations**

Elles s'élèvent à 161,206 millions d'euros, soit 13,5 % des autres charges d'activités, et sont en progression de 3,3 % par rapport à 2014. Elles concernent principalement :

- la participation du Département aux charges d'exploitation du Syndicat des transports d'Île-de-France à hauteur de 46,629 millions d'euros, soit une progression de 1,0 %

par rapport à 2014 (46,167 millions d'euros) ;

- les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges publics et privés pour un montant total de 25,466 millions d'euros en 2015 (+ 3,5 % par rapport à 2014), auxquelles s'ajoute la dotation provisionnelle de restauration pour les collèges publics, de 9,519 millions d'euros. Ces dotations en progression témoignent de la priorité donnée à la réussite pour tous ;
- la participation du Département aux charges de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs pompiers de Paris (33,086 millions d'euros) et des Services communs de la Préfecture de police (2,225 millions d'euros) ;
- le financement des fonds sociaux pour 10,670 millions d'euros, dont :
  - 7,535 millions d'euros au titre du Fonds de solidarité logement (FSL) et 0,900 million d'euros au titre de l'IEPEL ;
  - 1,970 million d'euros pour les Fonds de solidarité eau – énergie ;
  - 1,165 million d'euros à destination du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

- **Les subventions de fonctionnement**

Elles s'élèvent à 63,386 millions d'euros, en hausse de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent (62,875 millions d'euros). Elles bénéficient :

- **aux associations et organismes privés pour 48,330 millions d'euros**, principalement dans les domaines suivants :
  - la culture (16,673 millions d'euros) ;
  - les sports et loisirs (9,721 millions d'euros) ;
  - l'insertion (6,748 millions d'euros) ;
  - l'enfance et la famille (4,086 millions d'euros) ;
  - le développement et l'attractivité du territoire (3,939 millions d'euros).
- **aux communes et structures intercommunales pour 13,430 millions d'euros** (12,499 millions d'euros en 2014).

- ***Les charges financières et les provisions pour risques et charges au titre de la dette***

Ces dépenses représentent 2,8 % du montant des dépenses réelles de fonctionnement et s'élèvent à 50,883 millions d'euros (dont 6,205 millions d'euros au titre des provisions pour contentieux des emprunts et des *swaps* structurés). Cette charge se divise essentiellement en quatre grandes catégories :

- 34,930 millions d'euros de dépenses correspondent au remboursement des intérêts de la dette *stricto sensu* ;
- 6,205 millions d'euros de provisions dans le cadre des contentieux liés aux emprunts toxiques ;
- 1 million d'euros pour le paiement des indemnités de remboursement anticipé dans le cadre de l'accord trouvé avec la banque DEPFA sur la sortie des emprunts toxiques ;
- 8,741 millions correspondent aux loyers financiers des trois contrats de partenariat public-privé conclus dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) en faveur des collèges.

- ***Les prélèvements au titre des fonds de péréquation des DMTO***

La Loi de Finances pour 2011 a institué un fonds de péréquation des droits de mutation entre les Départements. En 2011 et 2012, ce fonds se basait uniquement sur des critères de richesse fiscale, pénalisant la Seine-Saint-Denis qui a été contributrice nette à hauteur de 14,135 millions d'euros. Depuis 2013 et l'introduction de critères de charges dans le mécanisme de ce fonds, suite à notre mobilisation, le Département était devenu bénéficiaire net du fonds de péréquation des DMTO. Il avait ainsi obtenu en 2014 un produit net de 3,422 millions d'euros.

Or, la Seine-Saint-Denis est redevenue contributrice nette au titre du fonds de péréquation des DMTO en 2015 : le Département a contribué au fonds à hauteur de 10,601 millions d'euros, pour une recette de 5,790 millions d'euros, soit une charge nette de 4,811 millions d'euros.

Au regard des caractéristiques sociales de la Seine-Saint-Denis, cette situation, contraire à l'esprit même de la péréquation, a fait l'objet d'alertes auprès de l'État afin de lui demander d'étudier les moyens permettant à la Seine-Saint-Denis de redevenir bénéficiaire de ce fonds de péréquation en 2016.

Par ailleurs, dans le cadre des nouvelles ressources pérennes du Pacte de confiance et de responsabilité État-collectivités locales, la Loi de Finances pour 2014 a créé un fonds de solidarité entre les Départements, assis sur un prélèvement de 0,35 % de leurs bases de DMTO. Au titre de ce fonds de solidarité, la Seine-Saint-Denis a été prélevée à hauteur de 9,412 millions d'euros en 2015, pour une recette de 40,131 millions d'euros, soit un produit net de 30,719 millions d'euros.

- ***La provision pour risques et charges de fonctionnement***

Une provision d'un montant de 48,870 millions d'euros a été constituée notamment afin de faire face au prélèvement de l'État sur la Dotation Globale de Fonctionnement. Celle-ci a été reprise dans le cadre du BP 2016.

- **BUDGET PRINCIPAL - RECETTES**

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent en 2015 à 1 982,499 millions d'euros, en progression de 1,6 % par rapport à 2014. Elles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	CA 2014	CA 2015	Evolution 2014 / 2015
<b>Fiscalité indirecte dont :</b>	<b>237,519</b>	<b>257,939</b>	<b>+ 8,6 %</b>
Droits de mutation	165,538	185,222	+ 11,9 %
Fonds de solidarité DMTO	41,364	40,131	- 3,0 %
Fonds de péréquation des DMTO	5,412	5,790	+ 7,0 %
<b>Fiscalité directe avec pouvoir de taux</b>	<b>352,623</b>	<b>359,427</b>	<b>+ 1,9 %</b>
<b>Fiscalité directe sans pouvoir de taux dont</b>	<b>225,859</b>	<b>247,808</b>	<b>+ 9,7 %</b>
Transfert des frais de gestion	23,249	25,115	+ 8,0 %
CVAE	196,757	215,554	+ 9,6 %
<b>Dotations de l'État et compensations dues aux pertes décidées par l'État dont :</b>	<b>859,049</b>	<b>835,491</b>	<b>- 2,7 %</b>
Dotation globale de fonctionnement	280,028	256,562	- 8,4 %
Quote-part de la TICPE	246,197	246,366	+ 0,1 %
Quote-part de la TSCA	174,535	177,059	+ 1,4 %
FNGIR et DCRTP	85,323	85,323	0,0 %
Fonds de solidarité Départements Île de France	28,398	28,577	+ 0,6 %
FMDI**	23,416	22,934	- 2,1 %
<b>Participation de la CNSA* pour la PCH</b>	<b>12,404</b>	<b>12,663</b>	<b>+ 2,1 %</b>
<b>Participation de la CNSA* pour l'APA</b>	<b>22,312</b>	<b>22,074</b>	<b>- 1,1 %</b>
<b>Autres recettes (domaniales, participation des familles, et produits exceptionnels)</b>	<b>157,177</b>	<b>142,634</b>	<b>- 9,3 %</b>
<b>Gestion active de la dette</b>	<b>5,731</b>	<b>5,074</b>	<b>- 11,5 %</b>
<b>Sous-Total (hors résultat reporté et reprise sur provision)</b>	<b>1 872,673</b>	<b>1 883,110</b>	<b>+ 0,6 %</b>
Résultat de fonctionnement reporté	64,945	48,870	
Reprise sur provision pour risques	12,974	24,500	
<b>TOTAL</b>	<b>1 950,593</b>	<b>1 982,499</b>	<b>1,60%</b>

\* Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

\*\* Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion



La répartition des recettes de fonctionnement par structure est la suivante :

### Évolution de la structure des recettes de fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Fiscalité indirecte</b>	11,81%	9,96%	9,19%	12,18%	13,01 %
<b>Fiscalité directe avec pouvoir de taux</b>	17,26%	17,88%	18,83%	18,08%	18,13 %
<b>Fiscalité directe sans pouvoir de taux</b>	11,81%	11,28%	12,02%	11,58%	12,50 %
<b>Dotations de l'État et compensations dues aux pertes décidées par l'État</b>	47,04%	47,32%	46,06%	44,04%	42,14 %
<b>Autres recettes</b>	12,08%	13,57%	13,90%	14,13%	14,22 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

La progression des recettes constatée en 2015 résulte, d'une part, de la pérennisation des nouvelles recettes obtenues de l'État en 2014 et, d'autre part, du dynamisme du produit de la CVAE et des DMTO, ce qui permet d'atténuer l'incidence négative de la contribution à la réduction du déficit public demandée par l'État.

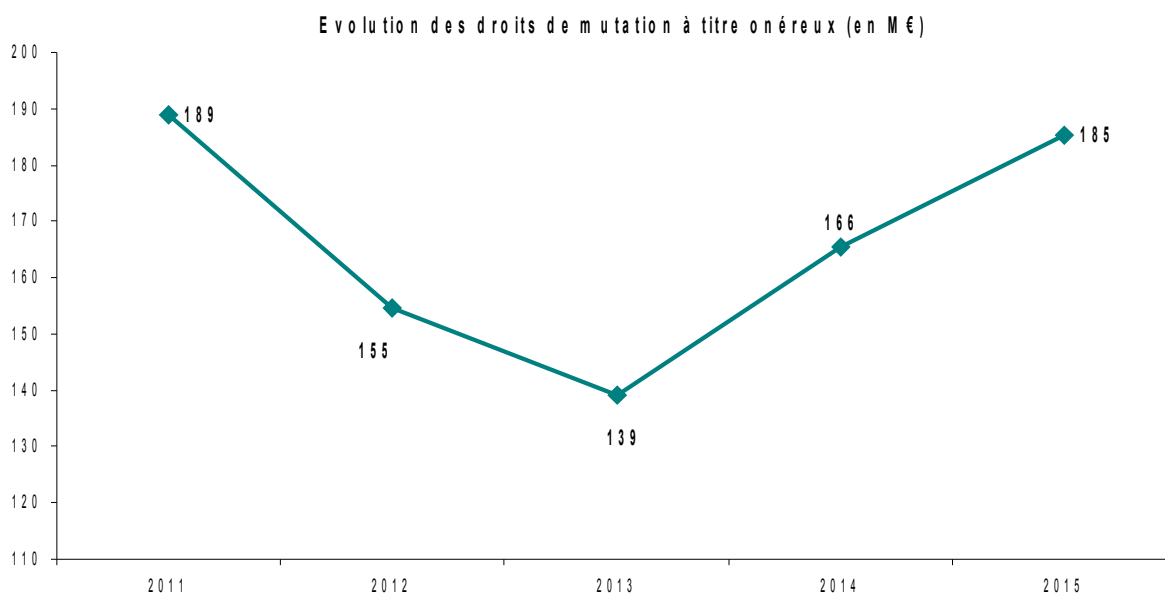
- ***La pérennisation des nouvelles recettes obtenues en 2014***

La mobilisation continue du Département depuis plusieurs années a abouti à l'obtention de nouvelles recettes en Loi de Finances pour 2014. Dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité État-Collectivités locales, la Seine-Saint-Denis avait ainsi perçu 94,236 millions d'euros de ressources nouvelles en 2014.

La poursuite de notre mobilisation a permis la pérennisation de ces recettes en 2015, pour un produit net de 107,411 millions d'euros. Elles se répartissent ainsi :

- 28,577 millions d'euros au titre du fonds de solidarité des Départements d'Île-de-France créé en 2014 ;
- 25,115 millions d'euros au titre de la dotation de compensation péréquée ;
- 40,131 millions d'euros de recettes issus du fonds de solidarité des Départements (pour un produit net de 30,719 millions d'euros compte tenu du prélèvement de 9,412 millions d'euros) ;
- 23 millions d'euros au titre de la hausse du taux de DMTO de 3,8 % à 4,5 % (produit en année pleine, ce déplafonnement ayant été mis en place au 1<sup>er</sup> avril 2014).

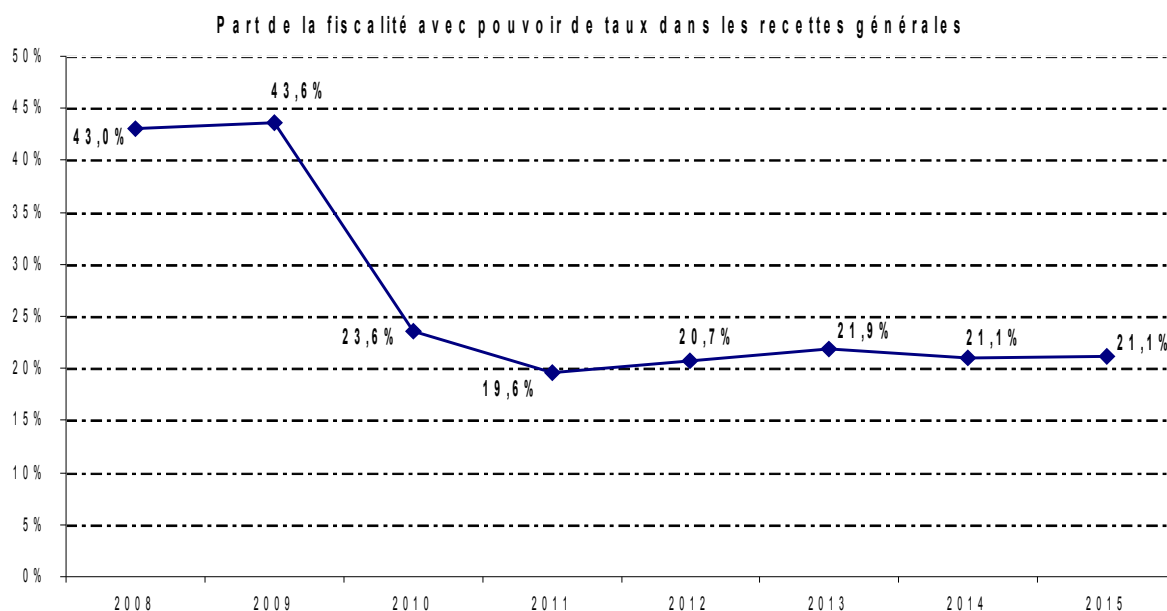
Le relèvement du taux des DMTO a par ailleurs permis d'atteindre un produit global de 185,222 millions d'euros, soit une progression de 11,9 % par rapport à 2014 (165,538 millions d'euros).



- **Les recettes qui progressent**

**La fiscalité directe avec pouvoir de taux** correspond depuis 2010 au seul produit de la taxe sur le foncier bâti. En effet, jusqu'à cette date, la fiscalité avec pouvoir de taux comprenait, en plus de la taxe sur le foncier bâti, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle.

Le pouvoir de taux du Département a ainsi été réduit de moitié, puisqu'il s'élève désormais à 21 % en 2015, contre près de 44 % en 2009.

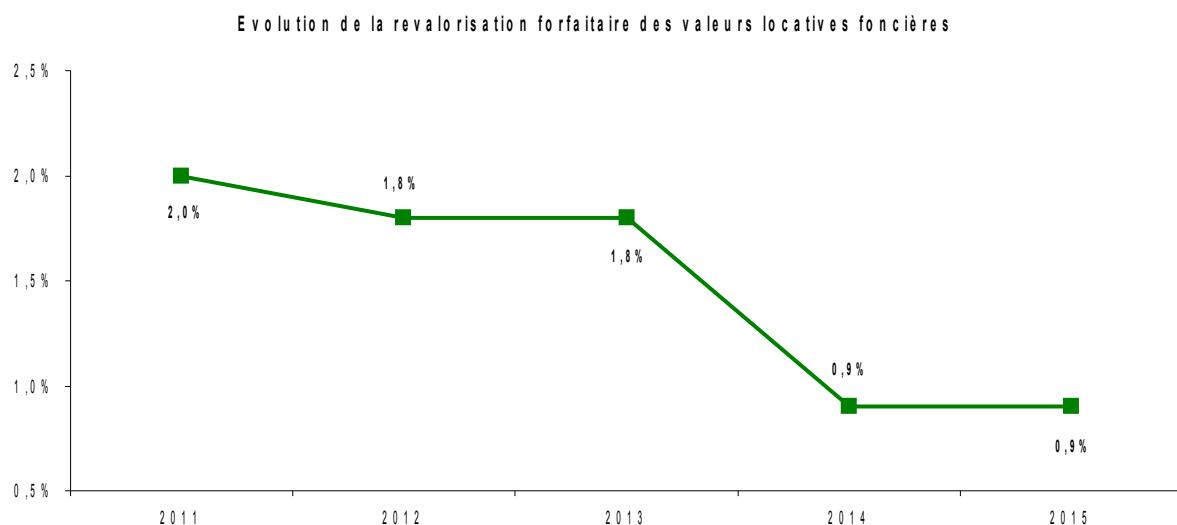


Le produit de la taxe sur le foncier bâti s'élève à 359,427 millions d'euros en 2015, en progression de 1,9 % par rapport à 2014 (352,623 millions d'euros).

Le taux de la taxe foncière a été stabilisé à 14,88 %, en deçà de la moyenne nationale qui s'établit à 15,44 % en 2015.

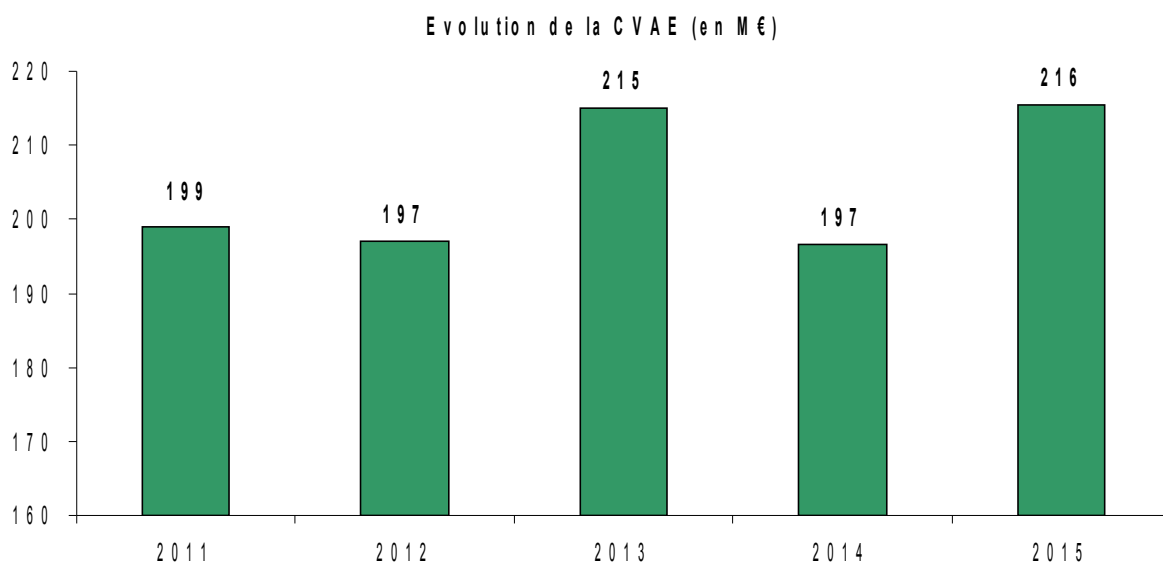
La progression du produit de cette taxe s'explique donc par les deux éléments suivants :

- une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières de 0,9 % votée en Loi de Finances pour 2015, soit le même taux qu'en 2014, qui reste néanmoins beaucoup plus faible que les années précédentes ;



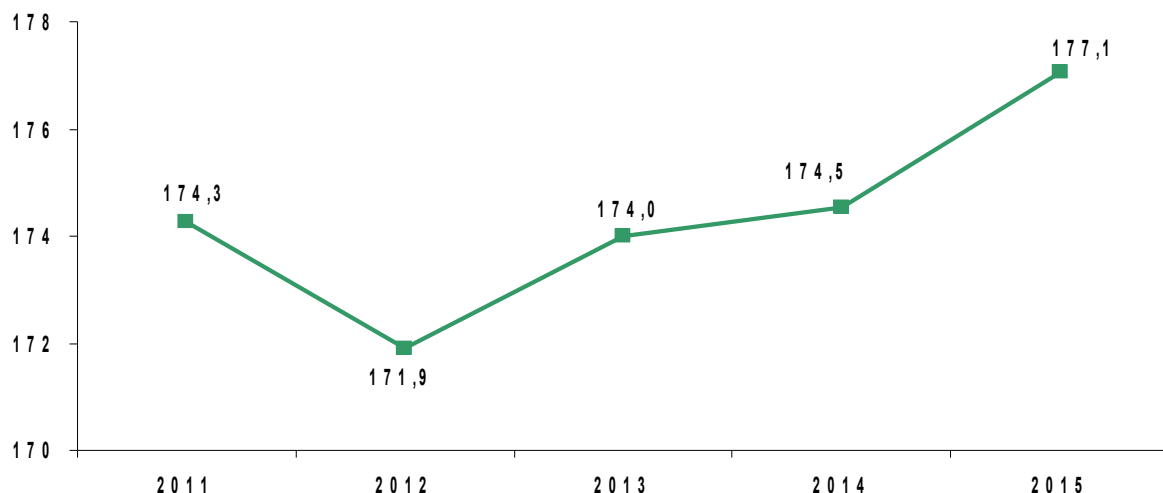
- une augmentation physique des bases de 1,0 %. Il s'agit de l'ensemble des modifications affectant la masse imposable, comme la construction de biens taxables, la modification des caractéristiques physiques des biens existants, ou le changement d'environnement affectant les biens taxables.

Par ailleurs, **le produit de la fiscalité directe sans pouvoir de taux augmente de 9,7 %, grâce à la CVAE**. Assise notamment sur la valeur ajoutée créée par les entreprises, cette recette est très volatile et difficile à anticiper.



Le produit de la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**, assise sur le montant des contrats d'assurance de toutes natures, varie également selon la conjoncture. Le Département perçoit un pourcentage fixe du produit de cette taxe. Le produit de la TSCA a augmenté de 1,4 % en 2015, passant de 174,5 à 177,1 millions d'euros.

Evolution de la T S C A (en M €)



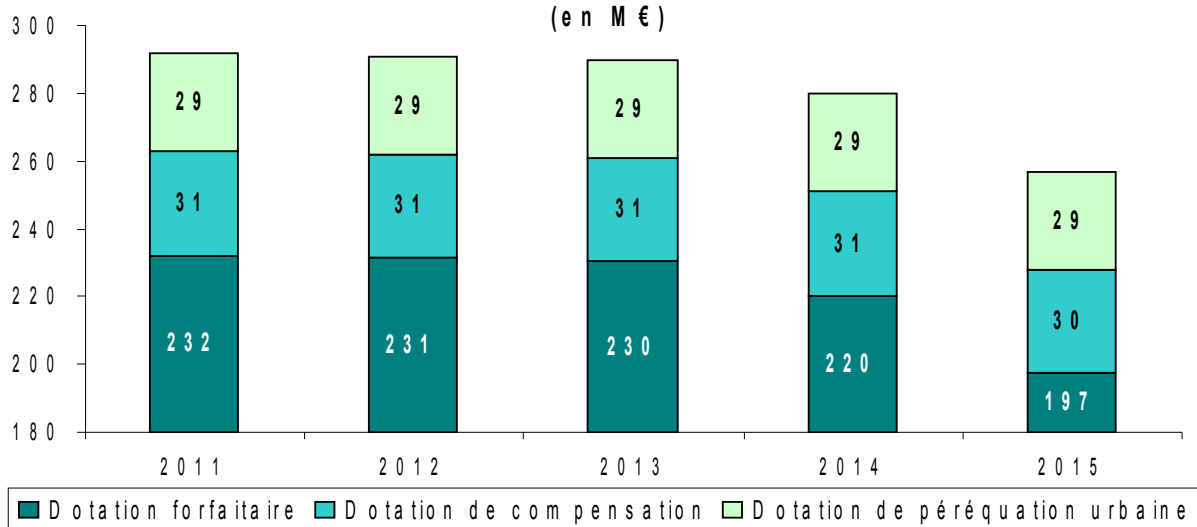
• **Les recettes qui stagnent ou diminuent**

**Les dotations et compensations issues des réformes fiscales consécutives sont en baisse de 2,7 % en 2015. Elles représentent 42,1 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 46,1 % en 2013.**

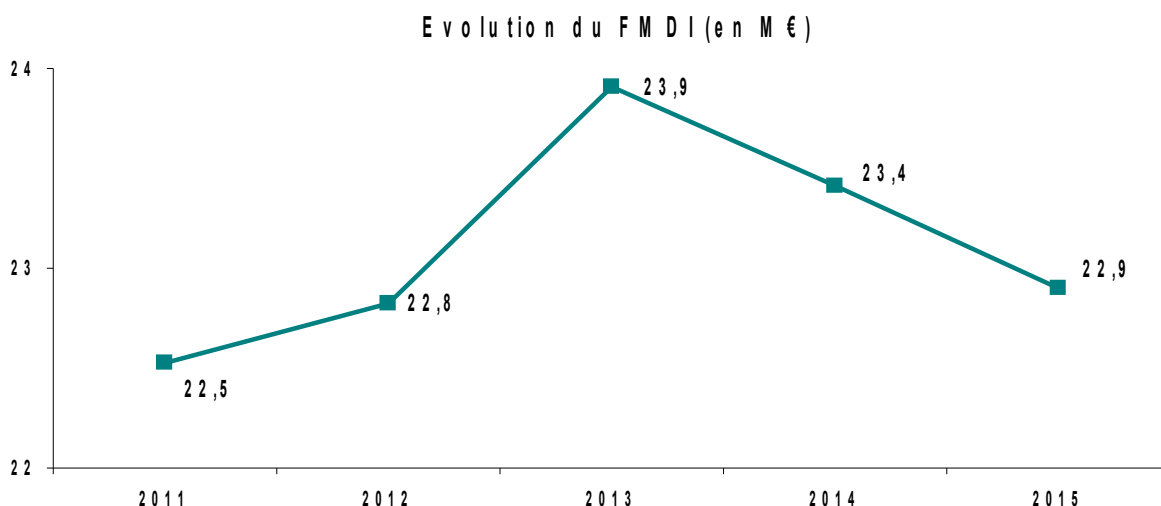
Le montant total de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à 256,562 millions d'euros en 2015, contre 280,028 millions d'euros en 2014. Cette baisse de la DGF correspond principalement à la participation du Département à la réduction du déficit public décidée par l'État à hauteur de 22,176 millions d'euros.

En 2016 et 2017, le prélèvement sur notre DGF devrait de nouveau s'élever à 22,176 millions d'euros. La baisse totale de la DGF du Département devrait donc dépasser 70 millions d'euros entre 2013 et 2017.

Evolution de la D G F  
(en M €)



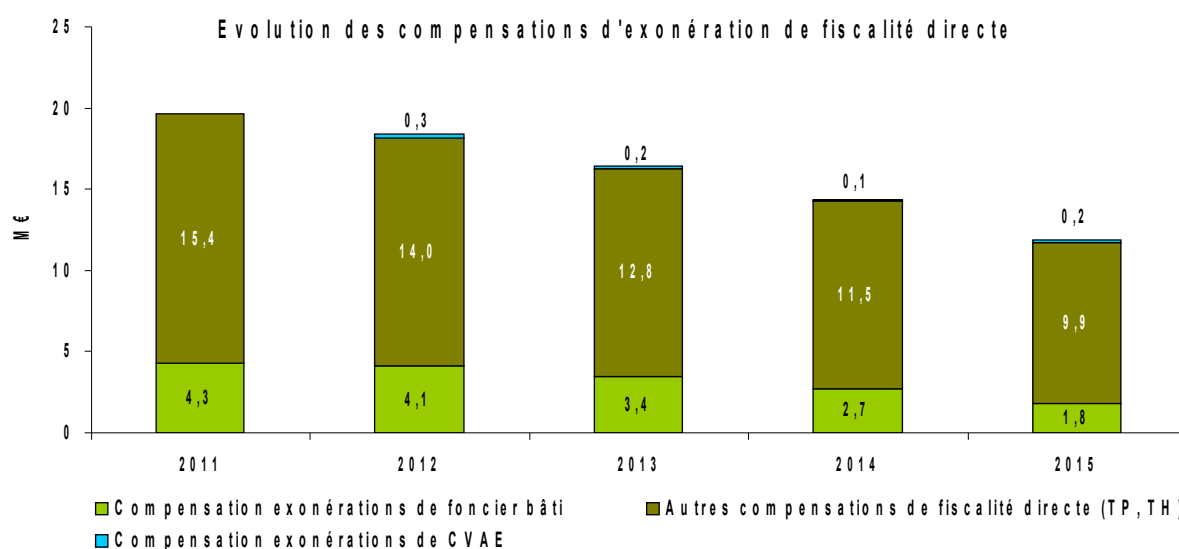
**Le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)** représente une recette de 22,934 millions d'euros en 2015, en baisse de 2,1 % par rapport à 2014 (23,416 millions d'euros). C'est la seconde année consécutive que le produit de ce fonds diminue, alors que la charge de RSA ne cesse d'augmenter.



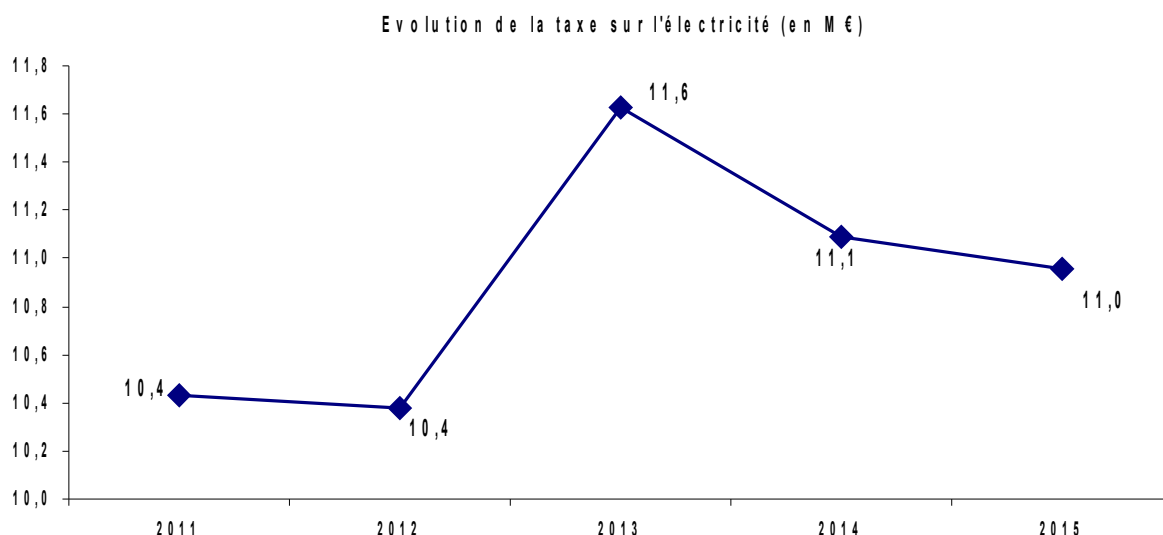
Par ailleurs, **les dotations de compensation fiscale** s'élèvent à 11,888 millions d'euros, contre 14,368 millions d'euros en 2014 (soit une baisse de 17,3 %). Elles comprennent :

- la dotation de compensation de CVAE pour 0,156 million d'euros (+ 57,3 % par rapport à 2014).
- la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (représentant le montant des compensations versées avant la réforme au titre de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle) pour 9,917 millions d'euros (- 14,0 % par rapport à 2014) ;
- la dotation de compensation d'exonérations sur le foncier bâti pour 1,815 millions d'euros (- 33,8 % par rapport à 2014).

Ces deux dernières dotations servent de variable d'ajustement au moment de la fixation par l'État du niveau des concours financiers versés aux collectivités locales et diminuent par conséquent chaque année.



**Le produit de la taxe sur l'électricité** s'élève à 10,958 millions d'euros en 2015, contre 11,086 millions d'euros en 2014 (-1,1 %). C'est la seconde année consécutive que cette recette baisse.



Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) restent stables et s'élèvent à 85,323 millions d'euros.

- **Les recouvrements, subventions et participations**

Ces ressources représentent 6,7 % des recettes réelles de fonctionnement de 2015 et s'élèvent à 133,005 millions d'euros, en baisse de 18,1 % par rapport à 2014. Les produits les plus importants concernent :

- les **participations** à hauteur de 76,688 millions d'euros. Elles recouvrent principalement :
  - les participations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), soit 22,074 millions d'euros pour l'APA (- 1,1 %) et 12,663 millions d'euros pour la PCH (+ 2,1 %) ;
  - la participation de la Sécurité sociale et des organismes mutualistes pour 10,212 millions d'euros (- 22,3 %), essentiellement dans le domaine de la PMI et de la planification familiale ;
  - la participation versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en faveur de l'accueil des enfants dans les crèches départementales à hauteur de 16,915 millions d'euros (16,315 millions d'euros en 2014)
  - 5,120 millions d'euros du Fonds Social Européen (FSE) au titre des dépenses d'insertion ;
- les **recouvrements** en matière d'aide sociale pour 49,379 millions d'euros (64,494 millions d'euros en 2014 soit une baisse de 23,4 %) dont 34,156 millions d'euros (contre 45,340 millions d'euros en 2014) concernent les participations pour l'hébergement des personnes âgées, 5,795 millions d'euros l'hébergement des personnes handicapées et 6,327 millions d'euros l'accueil des enfants en crèches.

- **Les produits financiers**

Ces recettes, représentant 1,2 % des recettes réelles de fonctionnement, s'élèvent à 24,198 millions d'euros et comprennent principalement :

- 5,072 millions d'euros constitués du produit des opérations de couverture de taux

dont 1 million d'euros versé par Depfa au titre du réaménagement d'un *swap* en contentieux ;

- 16,971 millions d'euros versés par le fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés ;

- **La reprise de provisions**

Le montant total des reprises sur provisions s'élève à 50,519 millions d'euros, répartis de la façon suivante :

- reprise de provision constituée à hauteur de 24,500 millions d'euros pour anticiper la baisse de la dotation globale de fonctionnement ;
- reprise de provisions constituées au titre des procédures contentieuses en matière d'emprunts structurés, à hauteur de 26,019 millions d'euros.

- **La reprise de résultat de l'exercice précédent**

Le Département a repris 48,870 millions d'euros en 2015 au titre du résultat de l'exercice précédent, contre 64,945 millions d'euros en 2014.

## 2. ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

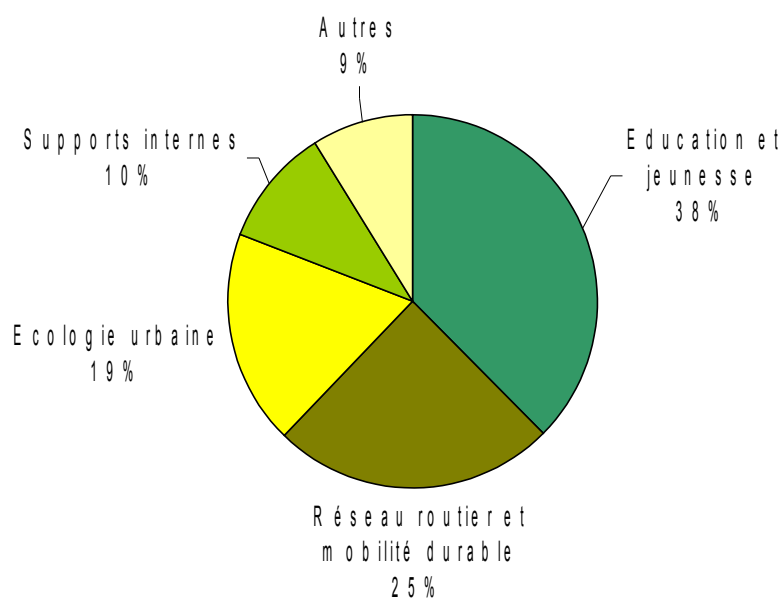
Tous budgets confondus, les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 373,806 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015 et les recettes représentent un montant de 318,417 millions d'euros.

Pour chaque budget, les dépenses et les recettes se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dépenses			Recettes		
	Prévu	Réalisé	Taux	Prévu	Réalisé	Taux
Budget principal	356,329	320,561	89,96%	356,330	278,789 (*)	78,24%
Budget annexe d'assainissement	57,299	53,245	92,92%	57,299	39,629 (*)	69,16%
<b>Total</b>	<b>413,628</b>	<b>373,806</b>	<b>90,37%</b>	<b>413,629</b>	<b>318,417</b>	<b>76,98%</b>

(\*) En M52 et M49, le virement de la section de fonctionnement destiné à financer l'investissement n'est pas réalisé au cours de l'exercice, ce qui diminue en apparence le taux de réalisation.

La structure des dépenses et des recettes tous budgets confondus, est la suivante :



<b>DEPENSES (en millions d'euros)</b>	<b>CA 2014 *</b>	<b>CA 2015</b>	<b>Evolution 2014 / 2015</b>
Équipement brut et autres dépenses d'investissement	281,777	195,925	-30,47%
Remboursement en capital de la dette	74,240	73,679	-0,76%
Reprise du déficit d'investissement de l'exercice précédent	13,248	66,653	403,10%
Mouvements d'ordre	37,361	37,549	0,50%
<b>Total</b>	<b>406,626</b>	<b>373,806</b>	<b>-8,07%</b>

\* Pour rappel, l'année 2014 a été marquée par le pic d'investissement lié au PEI à hauteur de plus de 100 millions d'euros.



Recettes (en millions d'euros)	CA 2014			CA 2015		
	Prévu	Réalisé	Taux	Prévu	Réalisé	Taux
FCTVA	33,115	33,115	100,00%	35,105	33,142	94,41%
Subventions d'investissement	75,642	55,661	73,58%	53,668	37,439	69,76%
Emprunts	151,414	131,695	86,98%	85,593	79,539	92,93%
Prélèvement sur les recettes de fonctionnement	79,941			63,000		
Amortissements	71,010	69,874	98,40%	74,189	72,351	97,52%
Autres mouvements d'ordre (dont plus-values sur cessions, réintégrations d'avances hors intégration exceptionnelle des frais d'études en 2013)	25,000	28,397		25,349	26,515	
Affectation du résultat de l'exercice précédent	13,248	13,248	100,00%	66,653	66,653	100,00%
Produit des cessions foncières (*)	2,413			7,220		
Autres recettes	4,875	7,983	163,75%	2,851	2,778	97,42%
<b>TOTAL</b>	<b>456,659</b>	<b>339,974</b>	<b>74,45%</b>	<b>413,629</b>	<b>318,417</b>	<b>76,98%</b>

(\*) le produit des cessions foncières est basculé en fonctionnement à l'étape du compte administratif.

Hors virement de la section de fonctionnement et produits de cessions foncières, les recettes d'investissement ont été réalisées en 2015 à hauteur de 92,72 %, en amélioration par rapport à 2014 (90,83 %).

## 2.1. BUDGET PRINCIPAL – DEPENSES

Hors opérations de reprise des résultats, les dépenses réelles d'investissement du budget principal s'élèvent en 2015 à 232,829 millions d'euros. Le taux de réalisation s'établit à 86,88 %.

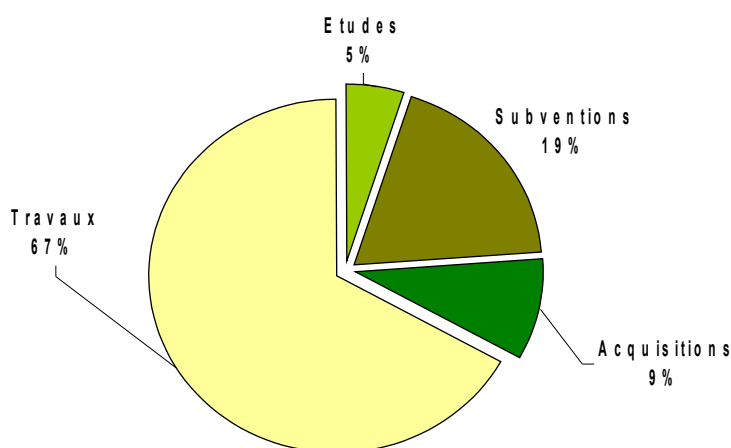
### 2.1.1. Les dépenses d'équipement brut

Les dépenses d'équipement brut, qui représentent une part prépondérante des dépenses d'investissement (70,36 %) sont constituées de quatre grandes catégories de dépenses : les travaux, les acquisitions, les études et les subventions d'équipement attribuées par le Département.

Elles s'élèvent à 148,627 millions d'euros en 2015, contre 146,625 millions d'euros en 2014, hors participation financière aux contrats de partenariat. Cela représente une progression de 1,37 % par rapport à l'exercice précédent.

(en millions d'euros)	CA 2014		CA 2015		% évolution 2014 / 2015	part
	Réalisé	Taux de réalisation	Réalisé	Taux de réalisation		
Études	15,468	70,21%	8,236	54,03%	-46,75%	5,03%
Subventions	21,855	74,93%	30,742	85,19%	40,66%	18,77%
Acquisitions	15,875	80,96%	15,085	81,43%	-4,97%	9,21%
Travaux	196,855	90,70%	109,759	89,03%	-44,24%	67,00%
Total équipement brut	250,053	86,87%	163,822	84,82%	-34,49%	100,00%
<b>Total équipement brut</b> <i>hors participation aux</i> <i>contrats de partenariat</i>	<b>146,625</b>		<b>148,627</b>		<b>1,37%</b>	

Répartition des dépenses d'équipement brut 2015



### 2.1.1.1. Les études

Les dépenses d'études s'élèvent à 8,236 millions d'euros en 2015. Elles représentent 5,03 % des dépenses d'équipement brut et sont concentrées essentiellement sur le réseau routier et la mobilité durable (plus de 55 %) et les supports internes (près de 21 %) :

- les frais d'études relatifs au développement des transports en commun en site propre s'établissent à 3,348 millions d'euros. Les études concernant strictement le réseau routier (la mise en sécurité du domaine routier et le développement et la modernisation du réseau de voirie départementale) s'élèvent à 1,176 million d'euros ;
- les études relatives aux supports internes s'élèvent à 1,696 millions d'euros, en progression de 43,49 % par rapport à 2014 (1,182 million d'euros) et concernent essentiellement les bâtiments départementaux ;
- les études de faisabilité pour les travaux liés à l'accueil des collégiens et de la communauté éducative dans le cadre du Plan ambition collèges s'élèvent à 1,210 million d'euros.

### 2.1.1.2. Les subventions d'équipement

Le volume des subventions d'équipement versées en 2015 s'élève à 30,742 millions d'euros, soit 18,77 % des dépenses d'équipement brut (*pour une description plus détaillée, se reporter au chapitre 204 du rapport « Compte administratif » présenté par chapitre*). Ces dépenses ont progressé de 40,66 % par rapport à 2014 (21,855 millions d'euros).

Les subventions d'équipement sont concentrées essentiellement sur les missions Développement et attractivité du territoire (42 %) et Réseau routier et mobilité durable (33 %).

Les dépenses relatives **au développement et à l'attractivité des territoires** (12,931 millions d'euros) progressent de 12,86 % par rapport à 2014 (11,457 millions d'euros) et concernent essentiellement les secteurs suivants :

- les politiques de la ville et de l'habitat (12,200 millions d'euros) et notamment le soutien départemental à l'Office Public de l'Habitat 93 pour 6,500 millions d'euros, le soutien à la production de logements sociaux neufs (1,691 millions d'euros), la revalorisation des quartiers (au titre des programmes ACGPO et OPAH/FIQ) à hauteur de 2,360 millions d'euros et la lutte contre l'habitat indigne pour 0,950 million d'euros ;
- le développement économique et la promotion du territoire pour 0,392 million d'euros dont 0,322 million d'euros au soutien à la recherche et aux pôles de compétitivité ;
- l'aménagement (0,217 million d'euros), essentiellement au titre de la poursuite de la participation à la réalisation des espaces publics du Projet Urbain et Universitaire (PUU) de Villetaneuse.

L'enveloppe dédiée **au réseau routier et à la mobilité durable** (10,068 millions d'euros) augmente de 142,40 % par rapport à 2014 (4,154 millions d'euros) et comprend les dépenses suivantes :

- 5,493 millions d'euros (contre 1,332 million d'euros en 2014) sont consacrés à l'amélioration et au développement des réseaux de transports. Ainsi, 2,235 millions d'euros ont été versés pour la poursuite du prolongement de la ligne 12 (phase 2), 1,144 million d'euros pour le prolongement de la ligne 14 à la mairie de Saint-Ouen et 0,667 million d'euros pour le prolongement de la ligne 11 ;
- dans le secteur du réseau routier, les subventions versées s'élèvent à 5,493 millions et concernent la poursuite du prolongement Est de la RD 28 afin d'assurer sa mise en service à l'horizon de l'ouverture au service voyageur de la TLN.

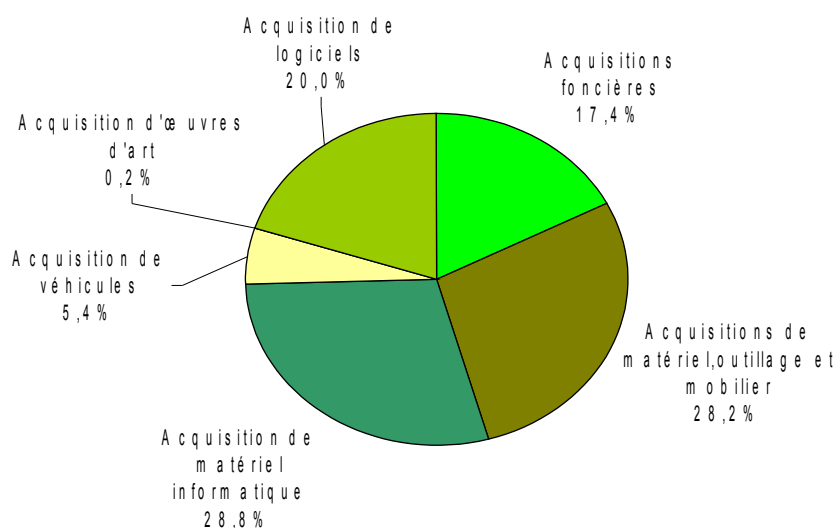
Les autres subventions (25 % du total) concernent essentiellement les missions suivantes :

- **l'éducation et la jeunesse** : les subventions versées à ce titre s'élèvent à 3,059 millions d'euros, en progression de 159,76 % par rapport à 2014 (1,178 million d'euros), dont 0,982 million d'euros pour l'équipement des collèges (premier équipement et remise à niveau) et 1,809 million d'euros versé à la Région dans le cadre de la gestion des collèges en cités mixtes ;
- **les finances** : la participation du Département aux travaux d'investissement de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris à hauteur de 1,214 million d'euros ;
- **la citoyenneté active, la solidarité internationale et le sport** : les subventions versées en 2015 destinées aux équipements sportifs et de loisirs se sont élevées à 1,459 million d'euros, en progression de 108,83 % par rapport 2014 (0,699 million d'euros) dont 1,129 million d'euros au titre du plan de rattrapage des équipements sportifs contractualisé avec l'État en accompagnement financier de 39 opérations de rénovations ;

- **l'écologie urbaine** : dans le cadre de la lutte contre les nuisances phoniques, une enveloppe de 0,656 million d'euros a été consacrée aux actions de maîtrise du bruit le long de l'ex-RN3 ;
- **l'accueil de la petite enfance** : 0,520 million d'euros ont été dépensés au titre du fonds départemental de développement de l'accueil collectif (FODDAC) et pour les gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance et les Maisons d'assistants maternels (MAM) ;
- **l'autonomie** : le soutien à la création ou à l'humanisation d'établissements en faveur de la population âgée et des personnes handicapées s'établit à 0,467 million d'euros (contre 0,331 million d'euros en 2014) ;
- **la culture et le patrimoine culturel** : l'enveloppe consacrée aux subventions dans ce domaine s'est élevée à 0,368 million d'euros au titre du soutien à la rénovation du patrimoine culturel.

### 2.1.1.3. Les acquisitions

Ces dépenses s'élèvent en 2015 à 15,085 millions d'euros. Elles représentent 9,21 % des dépenses d'équipement brut et se répartissent de la façon suivante :



### 2.1.1.4. Les travaux en cours

Ces dépenses s'élèvent en 2015 à 109,759 millions d'euros et représentent 67 % des dépenses d'équipement brut.

*Les réalisations sont détaillées aux chapitres 21 et 23 du rapport « Compte administratif » présenté par chapitre.*

Près de 84 % des travaux concernent l'éducation et le réseau routier et la mobilité durable selon la répartition suivante :

- 54 % des travaux ont été consacrés en 2015 à la politique de l'éducation pour un montant de 59,207 millions d'euros. Ces dépenses incluent les premières inscriptions

au titre du Plan ambition collèges :

- 7,103 millions d'euros ont été dépensés au titre de la participation financière du Département aux contrats de partenariat (100,650 millions d'euros en 2014) ;
- 28,377 millions d'euros concernent des travaux de constructions, rénovations et extensions (contre 17,268 millions d'euros en 2014), notamment pour les collèges Didier Daurat au Bourget, Jean Jaurès à Saint-Ouen, le 6<sup>e</sup> collège d'Aubervilliers, le collège Jean Lolive à Pantin, le collège Courbet à Pierrefitte, le gymnase Maurice Thorez à Stains et le pôle sportif du collège intercommunal Saint-Denis/Saint-Ouen ;
- 20,563 millions d'euros ont été consacrés aux travaux de modernisation et de grosses réparations dans les collèges, en hausse de plus de 27 % par rapport à l'exercice 2014 (16,190 millions d'euros). Il s'agit de travaux préventifs et curatifs dans les collèges en lien avec le Plan ambition collège ;
- 3,070 millions d'euros pour le déploiement du collège numérique (câblage et raccordement au très haut débit).
- 30 % des travaux ont été effectués au titre de la politique Réseau routier et Mobilité durable pour 32,566 millions d'euros :
  - 5,823 millions d'euros ont été utilisés au développement, à la modernisation et à la requalification du réseau de voirie départementale, dont 2,763 millions d'euros pour la poursuite des travaux engagés sur la RD 40 à Villepinte et 1,776 millions d'euros pour la poursuite des travaux de la RD 28 prolongée ;
  - 11,869 millions d'euros pour la mise en sécurité du réseau recouvrant principalement les travaux de grosses réparations (voirie, berges, ouvrages d'art) et le programme d'amélioration de la sécurité routière, y compris l'aménagement des abords des collèges ;
  - 4,130 millions d'euros pour la maîtrise des déplacements dans le cadre de la modernisation de l'outil de gestion et de régulation des feux GERFAUT II, opération programmée sur 7 ans (2010-2016) ;
  - 9,896 millions d'euros en faveur de l'amélioration de la circulation des bus et du développement des modes actifs, dont notamment 7,927 millions d'euros pour la réalisation et le prolongement des infrastructures de tramway et de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et 1,104 million d'euros pour les pistes cyclables (contre 0,709 millions d'euros en 2014).

Les autres travaux sont relatifs :

- aux supports internes pour un montant de 12,943 millions d'euros en progression de 67,65 % par rapport à 2014 (7,720 millions d'euros), qui comprennent :
  - 10,514 millions d'euros pour le volet « bâtiments départementaux », recouvrant le programme de constructions et de rénovations lourdes et le programme de travaux de modernisation et de grosses réparations (5,501 millions d'euros en 2014).

La progression constatée est liée à la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité destiné à consolider l'offre de service aux familles séquanodionysiennes afin d'améliorer aussi bien quantitativement que qualitativement l'offre d'accueil de la petite enfance au sein des établissements de crèches gérés par le Département et de remédier à la vétusté ou l'inadaptation de certains centres, circonscriptions de PMI ou de service social ;

- 2,038 millions d'euros sont consacrés à l'évolution des systèmes d'information et

notamment au déploiement du réseau informatique à très haut débit (THD) et à la téléphonie sous internet ;

- à l'écologie urbaine pour un montant de 4,906 millions d'euros, comprenant :
  - 2,297 millions d'euros dédiés à l'amélioration des parcs départementaux ;
  - 1,617 millions d'euros pour le développement des parcs (Jean Moulin / Les Guilands, la Haute-Île, le Chemin des parcs) ;
  - 0,648 millions d'euros de travaux sur les espaces extérieurs des crèches et des PMI dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité, en accompagnement des travaux menés sur les bâtiments.

### **2.1.2. La dette départementale**

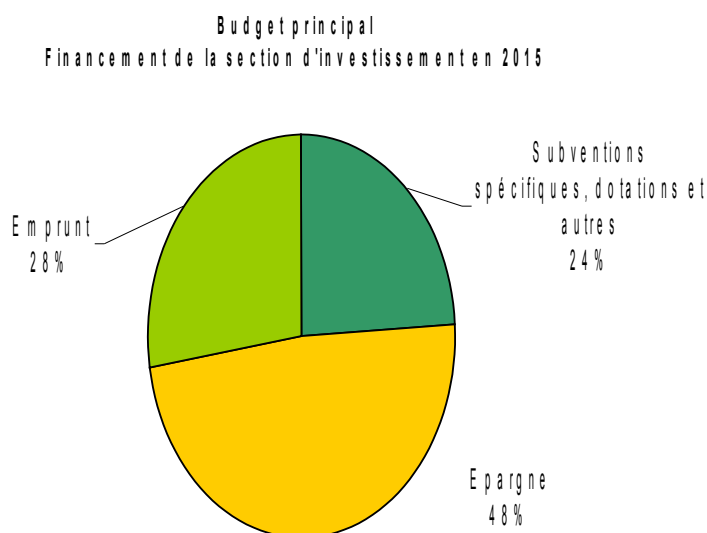
Les dépenses relative à la dette s'élèvent à 60,874 millions d'euros pour le budget principal. Il convient d'y ajouter 8,092 millions d'euros au titre des contrats de partenariat, soit un total de 68,967 millions d'euros. Cela recouvre :

- le remboursement du capital des emprunts souscrits par le Département pour 60,068 millions d'euros, en diminution de 11,75 % par rapport à 2014 (68,062 millions d'euros) en raison principalement du réaménagement d'emprunts structurés opéré avec les banques Dexia (aujourd'hui SFIL) et Depfa ;
- le remboursement en capital des loyers financiers au titre des contrats de partenariat pour les collèges, d'un montant de 8,092 millions d'euros ;
- conformément aux engagements pris, le paiement des subventions en annuités au profit de l'OPH 93 à hauteur de 0,806 million d'euros.

## 2.2. BUDGET PRINCIPAL - RECETTES

Les dépenses d'investissement sont financées pour 28 % par le recours à l'emprunt (35 % en 2014), qui s'élève à 77 millions d'euros (130 millions d'euros en 2014), et pour 48 % par l'épargne brute (40 % en 2014) qui s'élève à 134,804 millions d'euros.

Enfin, 24 % des recettes d'investissement sont des subventions spécifiques (24,877 millions d'euros) et des dotations (42,200 millions d'euros dont le FCTVA pour 33,142 millions d'euros).



### 2.2.1. L'épargne brute

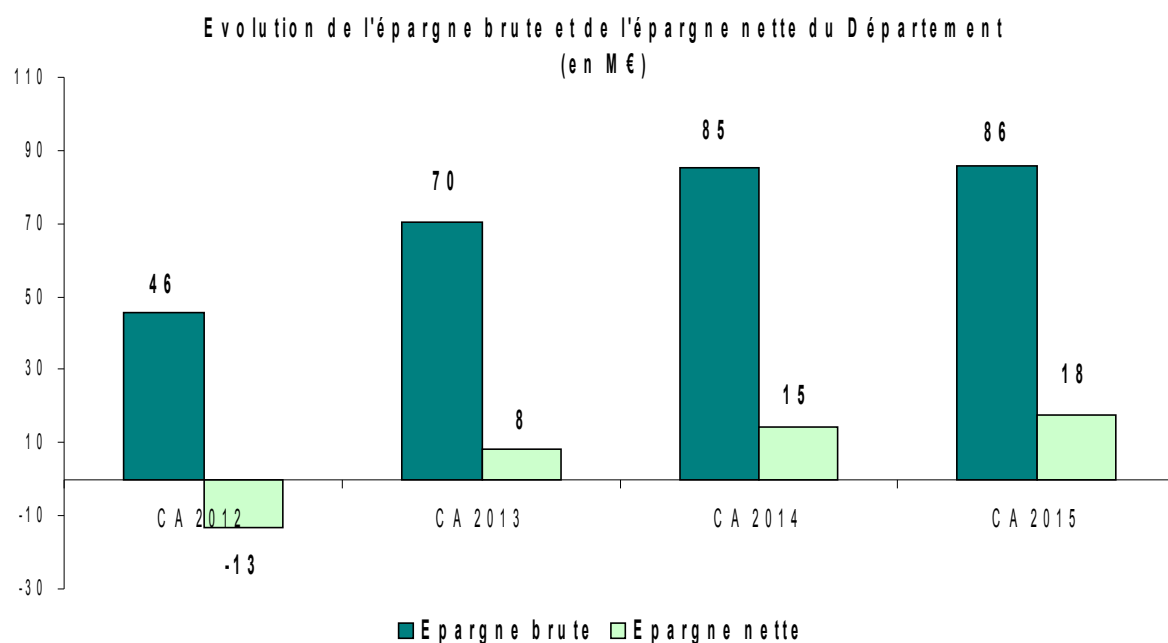
L'épargne brute s'élève, hors résultat reporté, à 85,934 millions d'euros en 2015. Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

### 2.2.2. L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

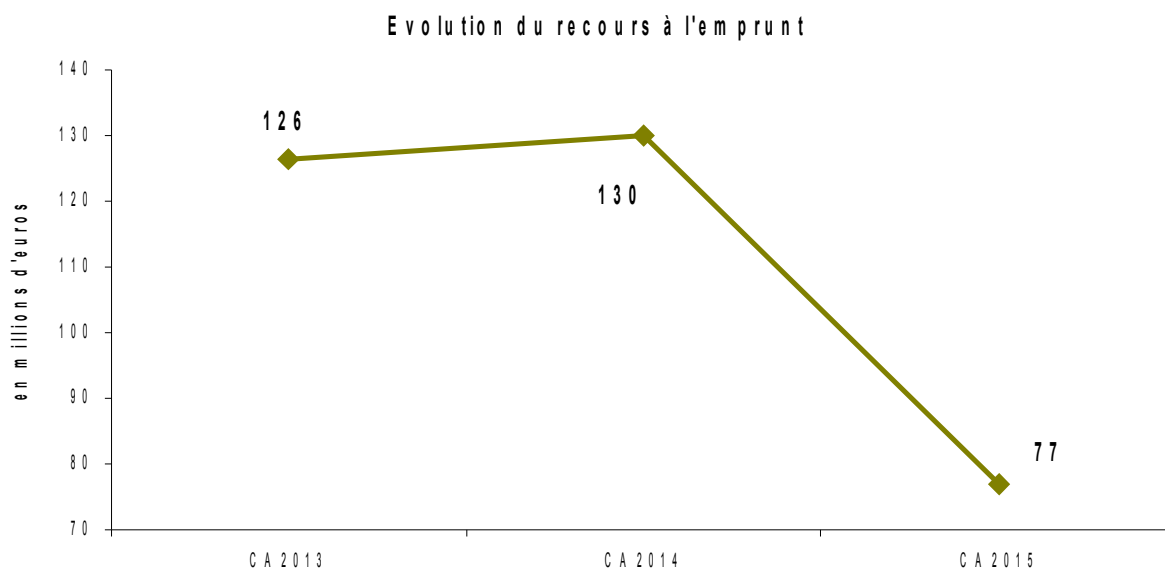
En 2015, l'épargne nette s'élève, hors résultat reporté, à 17,774 millions d'euros (contre 14,515 millions d'euros en 2014). Conformément aux engagements pris, notre épargne nette progresse chaque année pour diminuer la dépendance du Département à l'égard des financements bancaires et soutenir l'investissement.

Le graphique suivant décrit l'évolution de notre épargne brute et de notre épargne nette depuis 2012 (hors résultat reporté) :



### 2.2.3. Le recours à l'emprunt

A la clôture de l'exercice 2015, le recours à l'emprunt du budget principal s'est élevé à 77 millions d'euros (130 millions d'euros en 2014).



L'encours de la dette, tous budgets confondus et hors contrats de partenariat, s'établit à 1 241,450 millions d'euros au 31 décembre 2015 (1 246,847 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Pour le budget principal, l'encours de dette s'élève à 1 238,911 millions d'euros (contre 1 211,979 millions d'euros au 31 décembre 2014) et 236,825 millions d'euros au titre des contrats de partenariat public-privé.



### 3. LES EXCEDENTS COMPTABLES

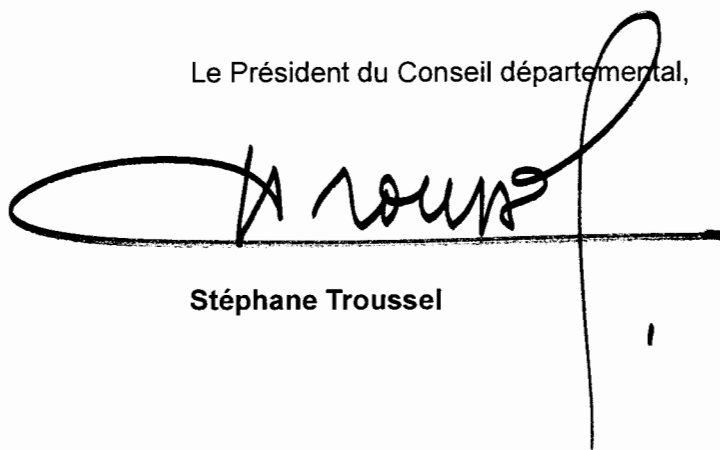
L'excédent comptable du budget principal, toutes sections confondues, s'élève à 48,870 millions d'euros ;

L'excédent comptable du budget annexe d'assainissement s'élève à 8,471 millions d'euros.

Pour la deuxième année consécutive, le budget primitif pour 2016 a été équilibré sans reprise par anticipation de cet excédent, ce qui confirme l'engagement pris par la majorité du Conseil départemental d'une saine gestion budgétaire.

Conformément à la réglementation, ces excédents seront repris au budget supplémentaire de 2016.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Troussel', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive. A vertical line extends downwards from the right side of the signature.

**Stéphane Troussel**



## Délibération n° du 30 juin 2016

### COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2015 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS.

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2003-132 du 19 février 2003 portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux Départements (M52),

Vu le rapport de son Président,

Les commissions consultées,

#### après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le compte administratif pour 2015 qui se décompose pour l'ensemble du budget général et des services à comptabilité distincte de la façon suivante :

Déficit global d'investissement reporté 2014 : 66 652 694,63 euros

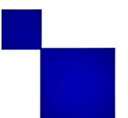
Excédent global de fonctionnement reporté 2014 : 122 576 207,02 euros

Affectation totale à la section d'investissement : 66 652 694,63 euros

#### Volume global des réalisations de l'exercice 2015 :

- des dépenses de : 2 265 754 088,57 euros

- des recettes de : 2 331 005 995,94 euros



et en volume réel :

- des dépenses de : 2 142 834 193,55 euros

- des recettes de : 2 208 086 100,92 euros

**Budget principal :**

Section investissement :

Déficit antérieur reporté de 2014: 54 822 826,36 euros

Réalisation de l'exercice 2015:

- Volume global : 265 738 216 euros en dépenses

et 278 788 627,65 euros en recettes

- Volume réel : 232 829 244,61 euros en dépenses

et 198 899 282,13 euros en recettes

Section de fonctionnement

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2014 : 48 870 480,88 euros

Réalisation de l'exercice 2015:

- Volume global : 1 914 800 324,99 euros en dépenses

et 1 953 753 500,56 euros en recettes

- volume réel : 1 847 694 942,45 euros en dépenses

et 1 933 628 492,15 euros en recettes

**Budget annexe d'assainissement**

Section investissement

Déficit antérieur reporté de 2014 : 11 829 868,27 euros

Réalisation de l'exercice 2015 :

- Volume global : 41 415 132,10 euros en dépenses

et 39 628 642,72 euros en recettes

- Volume réel : 36 775 198,67 euros en dépenses  
et 20 652 007,57 euros en recettes

#### Section de fonctionnement

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2014 : 7 053 031,51 euros

#### Réalisation de l'exercice 2015 :

- Volume global : 43 800 415,48 euros en dépenses  
et 58 835 225,01 euros en recettes

- Volume réel : 25 534 807,82 euros en dépenses  
et 54 906 319,07 euros en recettes.

- **CONSTATE** l'existence d'un excédent global des recettes sur les dépenses de  
54 522 725,13 euros qui englobe :

- le déficit d'investissement : -55 388 772,36 euros  
- l'excédent de fonctionnement : 109 911 497,49 euros

Se décomposant comme suit :

#### Budget principal :

- le déficit d'investissement : -41 772 414,71 euros  
- l'excédent de fonctionnement : 87 823 656,45 euros

#### Budget d'assainissement :

- le déficit d'investissement : -13 616 357,65 euros  
- l'excédent de fonctionnement : 22 087 841,04 euros

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Budget principal

Affecte une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 41 772 414,71 euros (au compte 1068), et affecte à la section de fonctionnement le solde de l'excédent de fonctionnement soit 46 051 241,74 euros (au compte 002).

- Budget annexe d'assainissement

Affecte une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 21 377 841,04 euros, dont 13 616 357,65 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (au compte 1068), et reporte en section de fonctionnement le solde de l'excédent, soit 710 000,00 euros (au compte 002).

Ces décisions d'affectation feront l'objet d'inscriptions au prochain stade budgétaire.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Valéry Molet**

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent  
acte, le

Certifie que le présent acte est  
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*